

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : MMES NIVON et JURY, MM LAVERGNE et RONZON

Absent ayant donné procuration : Mme NIVON à M. PORCHERON ; M. LAVERGNE à M. VALENCIER
M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochains conseils : 18 juillet 2022

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire tient à informer le conseil du mot de remerciement adressé par la famille Gargaud à propos des funérailles de Mme Eva Gargaud. Cette personne a été inhumée il y a peu de temps et elle avait été employée de la commune pendant 20 ans.

Monsieur le Maire se remémore la fête organisée par la commune à l'occasion de son 100^e anniversaire et il avait pu rencontrer une femme encore dynamique et autonome.

Monsieur le Maire tenait à adresser toutes ses condoléances à la famille.

Ordre du jour :

VOIRIE, TRAVAUX & RESEAUX

RENFORCEMENT DE RESEAU AU MOULIN DE LA GARDE

Compte tenu des travaux d'assainissement et du besoin électrique pour les pompes de relevage, il est proposé de renforcer le réseau au lit dit « le moulin de la Garde » sur proposition de Territoire Energie 38.

Monsieur le Maire rappelle que cette première délibération permet au syndicat d'énergie de lancer l'étude et qu'une autre délibération sera prise avec l'indication de montants arrêtés.

Vote à l'unanimité

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

REGLEMENT ET TARIFS PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire laisse la parole à M. PORCHERON.

Ce dernier explique au conseil que le règlement n'a été modifié que sur deux points :

1. Les parents ont sollicité la commune sur un point portant sur les repas. Aujourd'hui il n'est prévu que deux types de repas : les végétariens et les « normaux » avec viande. Des parents d'enfants ne voulant pas manger de viande ont demandé la modification du règlement pour que soit ajoutée une catégorie « sans viande ». Sans être végétariens, ces enfants pourraient manger du poisson ou des produits de la mer.

Outre le fait que cette demande émane des parents, cette proposition serait aussi en

faveur de la cuisine centrale puisque cela simplifierait le travail de la cuisine centrale. Il serait donc proposé 3 menus : avec viande, sans viande, végétarien

2. Les objets personnels sont la source de problèmes insolubles pour le personnel. Trop d'emprunt, de détérioration voire de vols. Tous ces événements constituent des drames pour les enfants qui sont pourtant évitables. Il est proposé d'intégrer dans le règlement l'interdiction d'amener des jeux et jouets provenant du domicile.

Concernant la tarification, M. PORCHERON explique que la proposition d'augmentation de 5% se rapproche de l'inflation constatée jusqu'à présent. La commune continue de prendre en charge une partie du coût.

M. PORCHERON prévient déjà le conseil que la commune va devoir évoquer des problématiques et des augmentations avec la loi « égalim ». Cette loi prévoit qu'il y ait plus de produits bio et/ou labellisés.

Monsieur le Maire indique que le bureau d'étude ayant réalisé l'audit se proposait d'accompagner la commune au sujet de cette loi. Il prévient également le conseil qu'un investissement sera à réaliser sur ce point.

Mme BAUDRAN revient sur l'augmentation proposée de 5% qui lui semble faible comparée à la conjoncture, Monsieur le Maire lui répond qu'il a été choisi de se baser sur l'inflation.

Mme BODEREAU estime cette augmentation à environ 30€ par enfant sur une année complète pour les midis.

Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE SUBVENTION ENS

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BODEREAU. Celle-ci explique au conseil que cette demande de subvention porte sur des actions qui seront menées en 2022 conformément à ce qui a été écrit dans le plan de gestion.

Les intervenants doivent établir des devis sur laquelle la commune se repose pour solliciter des subventions auprès du département. Par convention, celui-ci participe à hauteur de 74%. Mme BODEREAU tient à noter qu'une intervention prévue en 2022 risque d'être décalée à 2023.

M. BERNARD demande si le suivi des papillons est une nouveauté, Mme BODEREAU lui répond par l'affirmative. Celle-ci a été programmée en 2022. Plusieurs actions similaires devront être réalisées à plusieurs reprises.

Mme BERTHELET demande où en sont les nichoirs à chauve-souris. Mme BODEREAU lui répond qu'une famille est intéressée pour en installer. Mme BODEREAU aimerait associer le CME à ce projet.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

CONVENTION PLAN DE MOBILITE (PDM)

Monsieur le Maire explique que cette convention concerne les travaux de la rue du stade. Ceux-ci sont estimés à 146 000 € HT. L'agglomération participe à hauteur de 50% du reste à charge après déduction des différentes subventions. A ce sujet, la commune a sollicité une aide auprès du département au titre des amendes de police (qui sert à subventionner les équipements de sécurité sur les voiries) mais celle-ci ne pourrait arriver qu'en 2024.

Toutefois, l'agglomération ne participe que sur des équipements « standards ». Si la commune choisit du qualitatif (béton désactivé au lieu d'enrobé par exemple) c'est à la commune de financer la différence. Aussi, selon cette convention sur les 146 000 €, la commune participera à hauteur de 66 000 €.

Vienne Condrieu Agglomération (VCA) va délibérer pour mettre en place ce fonds de concours.

Monsieur le Maire précise que les plans des travaux sont consultables en Mairie.

Dans ces travaux, sont prévus : le déplacement de passage piéton pour répondre à la réalité de l'utilisation, l'élargissement du cheminement piéton, la plantation d'arbres (ceux-ci seront plantés en novembre par les services techniques), des noues ou encore la modification des places de parking avec la mise en place de dalles alvéolaires permettant l'absorption des eaux pluviales.

A l'occasion de ces travaux est prévu également l'amélioration du réseau des eaux pluviales. Un passage caméra a permis de constater le très mauvais état de ce réseau qui utilise l'ancien égout unitaire. Un tuyau existant en parallèle sera utilisé pour les eaux pluviales.

L'enrobé de surface sera intégralement pris en charge par le département mais probablement en 2023.

Vote à l'unanimité

CONVENTION URBANISME

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2022, chaque commune doit être en mesure d'accueillir les demandes d'urbanisme par des moyens dématérialisés. L'agglomération propose de mutualiser cette obligation au travers d'une plateforme unique partagée. Nos agents en charge de l'urbanisme utilisent déjà cette plateforme.

Monsieur le Maire tient à sensibiliser les élus sur ce sujet et les invite à communiquer largement sur l'existence de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme. En effet, le dépôt de demande papier est chronophage pour les services qui n'apportent rien si ce n'est un travail de recopie des informations papiers. De plus, la dématérialisation permet aux pétitionnaires de connaître l'état d'avancement de leur dossier, y compris en dehors des heures d'ouverture au public.

Mme DIDIER demande si les procédures sont expliquées sur le site, M. PORCHERON répond que la procédure dématérialisée ne change pas par rapport à celle papier. Mme DIDIER repose sa question, Mme DUPHOT lui répond que chaque procédure est clairement expliquée sur le site. Mme DIDIER ne voit pas l'avantage qu'il y a pour un particulier de scanner des documents au lieu de les apporter en Mairie. Monsieur le Maire rappelle que pour le papier, le particulier doit se déplacer mais aussi faire autant de photocopies que nécessaire de l'ensemble du dossier (jusqu'à 5 pour les permis)

FORMATION POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique au conseil que, étrangement, seules les formations pour la police municipale sont payantes auprès du Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Vu la fonction, certaines formations sont obligatoires. Afin d'en limiter le coût, la commune de Vienne propose de mutualiser ces formations.

Monsieur le Maire tient à noter que la commune d'Eyzin-Pinet propose régulièrement ses locaux pour ces formations.

Mme DIDIER demande sur quoi portent ces formations, Monsieur le Maire lui répond que ce sont des formations en rapport avec les gestes techniques en situation d'intervention.

Monsieur le Maire tient à souligner toute la satisfaction qu'il a d'avoir une policière sur la commune.

Vote à l'unanimité

DIVERS

PRIME BACHELIERS MERITANTS

Monsieur le Maire précise que cette idée avait été proposée par Mme PEYTOUD lors de l'ancien mandat. Comme chaque année, la commune propose de verser une prime de 100€ à tout bachelier ayant obtenu une mention très bien.

Mme BERTHELET pense que la date limite du 15 septembre est trop courte. Monsieur le Maire propose de fixer la date limite au 15 octobre.

Mme BODEREAU demande ce que le conseil entend par « 1an de domiciliation » sur la délibération. M. PORCHERON lui répond que la personne doit être domiciliée sur la commune depuis 1 an à la date des résultats du bac

Vote à l'unanimité

RETRAIT DELIBERATION

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune de Pont-Evêque avaient pris une décision similaire concernant les dépôts sauvage d'ordure, sans que la préfecture ait dit quelque chose mais, pour Eyzin-Pinet, celle-ci a demandé le retrait de la délibération. La loi 3DS porte un volet sur cette question qui pourrait être de nouveau étudiée.

A ce sujet, Monsieur le Maire a l'impression qu'il y a moins de dépôts sauvages que passé un temps. M. PORCHERON tient tout de même à signaler qu'il y en a eu un mineur dernièrement.

Vote à l'unanimité

MODIFICATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS

Monsieur le Maire explique que, compte tenu de la démission de Mme PONS, et de la prise de fonction de Mme PEYTOUD, il convient de modifier les membres de certaines commissions. Ainsi, il est proposé que Mme PEYTOUD intègre les commissions :

- Travaux, bâtiments et voirie
- Communication et information
- Association & fêtes et cérémonies

Vote à l'unanimité

CREATION COMMISSION CADRE DE VIE

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il s'agit d'une nouvelle commission dont la proposition a émergé conjointement avec une idée de Monsieur le Maire, soutenue par le bureau, et sur proposition des agents de la commune.

Il apparaît que le cadre de vie est de plus en plus important pour les habitants et qu'il convenait de s'en inquiéter. De plus, les agents techniques avaient le souhait de prendre une part plus importante dans le fleurissement de la commune.

Après discussions, et devant les retours positifs au sujet des nouveaux bancs et tables de pique-nique, il est apparu que la commission devait avoir une mission plus large que le fleurissement. Aussi, pour que soit traité les fleurs mais aussi le mobilier urbain et même l'environnement de la commune, il est proposé de créer cette commission.

Monsieur le Maire précise que les services municipaux sont motivés pour concours à villes et villages fleuris. Même si la commission décidera, il souhaite que ce soient les services techniques qui proposent et soit pro-actifs sur la question pour les valoriser. Comme évoqué précédemment, la question ne doit pas porter que sur les fleurs mais aussi sur les arbres, les petits aménagements ou l'agréments de différents lieux.

Monsieur le Maire propose d'intégrer une personne extérieure au conseil : Mme Evelyne SEYVE. Monsieur le Maire tient également à y participer car il tient à protéger l'environnement communal et son cadre de vie.

Plusieurs élus se proposent de l'intégrer :

- Isabelle BERTHELET (présidente) ;
- Sophie DIDIER ;
- Chantal BODEREAU ;
- Nicolas PORCHERON ;
- Freddy BERNARD ;
- Denis AILLOUD ;
- Christian JANIN (Maire, membre de droit) ;
- Evelyne SEYVE (proposition du Maire, personne extérieure au conseil)

M. PORCHERON demande si Mme SEYVE a été informée précédemment. Monsieur le Maire lui répond qu'il l'a contactée et qu'elle a donné son accord. Il avait également proposé à une autre personne qui a refusé la proposition. Cette commission sera accompagnée par le responsable des services techniques.

Sur ce point, Monsieur le Maire tenait à féliciter les services techniques municipaux qui réalisent beaucoup d'actions et dont la productivité s'est grandement améliorée.

Mme BODEREAU demande où en est le contrat de l'apprenti, Monsieur le Maire lui répond que celui-ci arrive à son terme. Le souhait est désormais d'en recruter un nouveau. Mme BERTHELET fait remarquer qu'il y a peu de candidats. Mme DIDIER demande s'il y en a de la MFR de Chaumont, Mme BERTHELET lui répond qu'il n'y en a qu'un de la MFR mais que le profil et la rencontre n'ont pas donné satisfaction. Les autres candidatures étaient spontanées. Un candidat

est envisagé mais sur un an uniquement car il avait déjà commencé une formation auprès d'un autre employeur. Mme BAUDRAN demande pourquoi cette personne a changé d'employeur, Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une année de spécialisation qui n'a pas de lien avec l'année précédente.

M. AILLOUD a pu rencontrer des élus de communes ayant obtenu une fleur dernièrement. Il lui a été confirmé que les choses avaient évolué. Désormais, le jury attache beaucoup d'importance à la propreté. Les jardinières sont peu appréciées. Les délais constatés sont de 3 à 5 ans pour obtenir la première fleur. La première est aisée à obtenir, les suivantes sont plus complexes.

Mme BERTHELET confirme avec son retour d'expérience d'une autre commune.

Monsieur le Maire estime qu'il y aura des choix à faire puisqu'il existe de nombreux endroits qui seraient à aménager mais un budget sera à respecter. Mme BERTHELET évoque la question du budget.

Monsieur le Maire précise que la commune rentre dans une démarche mais que les résultats mettront plusieurs années pour être récompensés.

M. AILLOUD fait remarquer que plusieurs communes ont été récompensées en 2021, il serait intéressant de s'en rapprocher.

Mme BODEREAU demande si l'étang de pêche est privé, avec l'idée de le mettre en avant.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, ce lieu est privé. Mais il estime que l'espace public est suffisamment étendu pour permettre d'autres mises en valeur.

Vote à l'unanimité

CHOIX DU MODE DE PUBLICITE

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle loi, et un nouveau décret, viennent autoriser les communes à diffuser différemment leurs actes administratifs. Jusqu'au 1^{er} juillet, l'affichage des délibérations et arrêtés est obligatoire. A compter du 1^{er} juillet, il existe 3 moyens de publicité : le site de la commune, l'affichage comme actuellement ou un registre disponible à la demande. Il est précisé que la législation conseille de ne choisir qu'un seul et unique mode d'affichage.

Monsieur le Maire propose le site internet comme choix. M. BERNARD trouve ce choix discriminatoire pour les personnes âgées ou non équipées d'internet. Plusieurs élus vont en ce sens. Mme DUPHOT n'est pas d'accord et estime que cette proposition va dans le sens de l'actualité. Mme BAUDRAN fait remarquer qu'Eyzin-Pinet reste un village rural.

Monsieur le Maire propose que les Procès-Verbaux (PV) continuent à être affichés car c'est ce qui est le plus important et est le plus consulté. D'autant que c'est le seul document où figure les échanges. Mme BERTHELET approuve en ajoutant que ce document permet de faire ressortir les sensibilités et les questions des uns et des autres.

Mme DIDIER demande si la commune pourra changer de choix de publicité dans l'avenir, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire propose que les délibérations soient publiées sur le site de la commune, que les PV continuent à être affichés et que le registre des délibérations soit à la disposition du public (comme actuellement)

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

Commission finances

M. AILLOUD revient sur cette commission qui s'est déroulée à Septème et où il a été question du compte administratif 2021 et des premières décisions modificatives 2022.

Cette réunion a également évoqué la formation sur le logiciel C-MAJIC qui a été finalement annulée pour cause de COVID.

La santé financière de VCA est forte et reste en capacité d'investir.

Pour information, l'agglomération gère plusieurs budgets : le budget principal, les budgets annexes de l'immobilier intercommunal, des transports, de l'eau, de l'assainissement, des bases de loisirs...

Pour le budget principal, les recettes proviennent essentiellement de la taxe foncière des entreprises, la part de la TVA remplaçant la taxe d'habitation. A noter que les taux n'ont pas été augmenté depuis 2018. A noter qu'en 2021, la valeur locative des locaux industriels a été divisé par deux sur décision de l'Etat.

Parmi les autres recettes, il y a les dotations d'état, la taxe sur les ordures ménagères et les opérations de vente et gestion.

Monsieur le Maire précise que les budgets annexes doivent être équilibrés et fonctionner en parfaite autonomie, conformément à la loi. Il est interdit au budget principal d'alimenter ces budgets annexes.

M. AILLOUD continue avec les dépenses qui supportent essentiellement le reversement aux communes, Monsieur le Maire rappelle que, contrairement aux autres communes, Eyzin-Pinet donne de l'argent à l'intercommunalité ; les frais de personnel, les activités quotidiennes et de gestion et les déchets.

L'encours de la dette du budget principal s'élève à 36 millions d'euros et l'annuité de remboursement s'élève à 4 millions. Le taux d'intérêt moyen est de 1.45 %. La durée de remboursement (indicateur basé sur l'encours de la dette divisé par la capacité d'autofinancement) est de 4 ans (la loi fixe une alerte à 10 ans et une interdiction de dépasser les 12 ans). Ceci montre une très bonne situation sur la question de la dette. VCA n'a pas d'emprunts toxiques.

M. AILLOUD prévient que les déchets vont coûter de plus en plus cher sur le budget de l'agglomération. Monsieur le Maire prévient également qu'une étude est en cours sur cette question. Notamment sur la manière de faire payer les déchets ménagers. Mais la réponse n'est pas attendue avant 2 ans.

A ce sujet, Mme BAUDRAN évoque la question de la gestion des déchetteries pour les artisans. Mme BERTHELET évoque la possibilité de retirer des bons à VCA, un élu fait remarquer qu'il y a aussi la possibilité de louer une benne, et le service lié, auprès d'une société privée. Monsieur le Maire fait remarquer que c'est ce qu'a dû d'ailleurs faire la commune.

Commission cohésion sociale

M. PEREZ revient sur cette commission où il a été question du contrat de ville.

L'objectif est de réduire les disparités entre les différents quartiers de la ville mais aussi par rapport aux communes extérieures. Le revenu moyen à Vienne est de 22 000 € quand certains quartiers ne dépassent pas les 12 000 €.

Concernant le chômage, la volonté s'oriente vers de l'insertion et un suivi individualisé. Un projet de réussite éducative permet d'accompagner des jeunes pour les aider. Aujourd'hui, 270 enfants sont suivis, 70 ont quittés le programme mais 80 y sont entrés. Monsieur le Maire demande s'il y a un suivi des jeunes ayant quitté le programme, M. PEREZ lui répond que ce n'est pas prévu puisque le jeune est considéré comme « sauvé » pour quitter le programme.

Dans les quartiers politiques, les conseils de citoyens n'ont pas connu le même succès. Les citoyens se sentaient seulement consultés et pas assez actifs sur les questions posées. Seul celui du quartier de la Gère perdure. Il s'agit d'un quartier très dynamique et volontaire.

Mme DUPHOT demande pourquoi ces quartiers sont appelés « politiques ». M. PORCHERON lui répond que c'est pour éviter d'utiliser le terme de « populaire ».

** DEPART DE M. VALENCIER

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Mme BODEREAU revient sur l'AG de la MJC de Vienne. Celle-ci compte plus d'adhérent cette année et remercie VCA pour toute l'aide et le financement apporté.

La ludothèque a d'ailleurs déménagé dans de meilleurs locaux prêtés par VCA.

M. PORCHERON demande si un audit n'avait pas été commandé par VCA au sujet de la MJC, Monsieur le Maire confirme. Mme BODEREAU précise qu'un commissaire aux comptes est désormais présent pour valider les budgets.

INFORMATIONS

Bulletin municipal

Mme BERTHELET informe le conseil que les bulletins devraient être disponibles en fin de semaine et demande qu'ils soient distribués au plus vite.

Voyage du Conseil Municipal d'Enfants

M. PORCHERON revient sur le voyage du CME à l'Hôtel du Département à Grenoble où les enfants ont été accueillis par Patrick Curtaud, conseiller départemental et vice-président. Les enfants ont pu assister à une présentation des missions du département participer à d'excellents échanges dans l'hémicycle.

Les jeunes ont ensuite pu manger dans un restaurant à proximité avant de visiter la ville puis d'emprunter les « bulles » de Grenoble pour monter à la Bastille avant d'en redescendre à pied. Monsieur le Maire a été satisfait de cette journée et félicite les enfants et félicite leur curiosité mais aussi leur énergie.

M. CAILLAUX signale qu'un article est paru dans le Dauphiné à ce sujet.

M. PEREZ signale n'avoir eu que des retours positifs de la part des parents.

M. PORCHERON félicite le travail de logistique, particulièrement pour les transports. A ce sujet, il s'inquiète pour l'avenir. M. BERNARD fait remarquer que d'autres intercommunalités ont été obligées de fonctionner différemment. Monsieur le Maire partage cette inquiétude et imagine qu'il risque d'y avoir des priorités à fixer. Ceci risque d'impacter le ramassage scolaire

Séance levée à 21h15

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER